

Séance ordinaire du 3 novembre 2014

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce troisième jour de novembre deux mille quatorze (3-11-2014) à 19 h 30, au 1230 rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Lecture du discours du maire

4. Correspondance

5. Trésorerie

6. Adoption des comptes fournisseurs

7. Engagements de crédits – Novembre 2014

8. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Approbation par les personnes habiles à voter du Règlement 429-2014 décrétant une dépense et un emprunt de 645 894 \$ pour la construction d'une bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès

9. Adoption du Règlement numéro 374-2-2014 modifiant l'article 7 du règlement numéro 374 permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins

10. Avis de motion – Règlement fixant les taux de taxation pour l'année 2015

11. Dépôt de la liste des taxes impayées

12. Octroi de contrat – Entretien de la piste de ski de fond

13. Octroi de contrat – Entretien du sentier pédestre hivernal

14. Octroi de contrat – Entretien des patinoires et des lieux utilisés pour les activités de patinage et de loisirs

15. Octroi de contrat à Beaudry et Palato inc. – Services professionnels d'architecture - Salle communautaire - Rénovation

Séance ordinaire du 3 novembre 2014

16. Octroi de contrat – Groupe environnemental Ecoloxia inc. – Fourniture conteneur semi-enterré
 17. Autorisation de signataires – Club de l'Âge d'Or de St-Étienne-des-Grès – Bail emphytéotique
 18. Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - Présentation du rapport annuel de la gestion de l'eau potable - 2013
 19. Autorisation de signataires – Entente portant sur un droit de passage, l'installation, l'entretien et l'usage d'une chambre de rétention pour l'évacuation des eaux de surface – Partie du lot 2 544 851
 20. Autorisation de signataires – Entente portant sur un droit de passage, l'installation, l'entretien et l'usage d'une installation de rétention pour l'évacuation des eaux de surface – Partie du lot 2 546 164
 21. Autorisation de signataires – Entente portant sur un droit de passage, l'installation et l'entretien d'une pancarte «Bienvenue» – Partie du lot 2 545 683
 22. Modification de la résolution 2012-08-303 - Droit de passage – La Foulée Mauricienne – 3e Rang
 23. Droit de passage pour sentier de motoneiges – 3e Rang - Saisons 2014 à 2017
 24. Demande d'autorisation à la CPTAQ de madame Jacqueline Loranger et de monsieur Réjean Millette à l'égard du lot 2 545 575 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-05
 25. Demande de dérogation mineure de madame Hélène Hémond à l'égard du lot 2 544 546 du cadastre du Québec
 26. Demande de dérogation mineure de monsieur Normand Loranger à l'égard du lot 2 545 699 du cadastre du Québec
 27. Demande de dérogation mineure de Gestion C. Caron inc. à l'égard des lots 2 545 703 et 2 545 704 du cadastre du Québec
 28. Programme Emplois d'été Canada 2015
 29. Scouts Groupe Les Grès – Autorisation pour campagne de financement
 30. Adoption du Plan d'action triennal 2015-2016-2017 de la Politique Familles-Aînés
 31. Affaires diverses
 - 31.1 Avis disciplinaire - Suspension employé # 04-0524
 - 31.2 Motion de félicitations – Comité de Sécurité civile – 1^{re} activité de simulation du 25 octobre 2014
 - 31.3 Motion de félicitations – Boucherie J.C. Fortin – Gala des Gens de Terre et Saveurs – «Détailant de l'année»
- Période de questions
32. Clôture de la séance

2014-11-439

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

D'entrée de jeu, il revient sur le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. Il rappelle que la municipalité ainsi que le Comité de vigilance avaient demandé à la Régie l'accès à un document confirmant la stabilité du sol de la cellule/1, étant donné qu'elle se situe près d'une zone à risque de glissements de terrain. Il mentionne que ce document a finalement été reçu le vendredi 17 octobre dernier. Il explique que cette étude qui date de 1998 est présentement analysée par des experts mandatés par la municipalité. Il mentionne qu'une rencontre entre les experts de la municipalité et ceux de la Régie aura lieu le 12 novembre prochain. Il fait savoir que si

Séance ordinaire du 3 novembre 2014

le document atteste la stabilité du sol, la municipalité pourra envisager un projet pilote débutant par l'ouverture de la cellule/1. Il mentionne qu'il tiendra la population informée des développements.

Dans un tout autre ordre d'idées, il souligne l'amélioration des 4 coins (intersection du chemin des Dalles et de la rue Principale) apportée par le Ministère des Transports en partenariat avec la municipalité, afin d'assurer une meilleure sécurité aux piétons. Il mentionne que ces travaux font partie de la démarche MADA (Municipalité amie des aînés).

Il fait remarquer la présence sur le territoire de Télécon, sous-traitant de la compagnie Bell, qui travaille actuellement à installer la fibre optique afin d'offrir, dans un prochain avenir à ceux qui sont intéressés, Internet haute vitesse, la téléphonie ainsi que la télévision en HD possiblement partout sur le territoire de la municipalité.

Il termine en disant qu'il aimerait féliciter les propriétaires de la Boucherie J.C. Fortin, récipiendaire du prix «Détailants de l'année» et le Comité de sécurité civile pour leur première activité de simulation qui s'est déroulée le 25 octobre 2014.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 octobre 2014 et de la séance extraordinaire du 20 octobre 2014 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2014-11-440

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 octobre 2014 et de la séance extraordinaire du 20 octobre 2014 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Lecture du discours du maire



Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

1230, rue Principale
Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0
Téléphone : 819 299-3832
Télécopieur : 819 535-1246
Courriel : saint-etienne-des-gres@mun-stedg.qc.ca
Page WEB : www.mun-stedg.qc.ca

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Mesdames, Messieurs,
Membres du conseil,
Chers concitoyens, concitoyennes,

Bonsoir,

Séance ordinaire du 3 novembre 2014

En tant que maire de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel sur la situation financière de la municipalité, conformément à l'article 955 du *Code municipal*, ce rapport traite des éléments suivants :

- les derniers états financiers et le dernier rapport des vérificateurs;
- les réalisations de 2014
- les indications préliminaires aux états financiers de l'exercice en cours
- les orientations générales du budget 2015 et du programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017.

De plus, en vertu de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le maire d'une municipalité où un règlement sur la rémunération des élus est en vigueur, doit faire état dans son rapport annuel de la rémunération et des allocations de dépenses versées aux membres du conseil par la municipalité, un organisme mandataire de celle-ci ou un organisme supramunicipal.

Le maire doit également déposer la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière, de même que les contrats de plus de 2 000 \$ avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats dépasse 25 000 \$. Cette liste doit indiquer, pour chaque contrat, le nom du cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

1. LES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS ET LE DERNIER RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

1.1 *Les derniers états financiers*

En 2013, le résultat des opérations des activités financières, après affectations, s'est soldé par un excédent net favorable de 650 161 \$. Au 31 décembre 2013, l'avoir des contribuables se chiffrait à 11 316 006 \$ ainsi réparti :

- ⇒ un surplus accumulé non affecté de 1 011 579 \$
- ⇒ un surplus accumulé affecté à l'égout de 27 660 \$, bacs enfouis salle communautaire 17 000 \$, Réfection salle communautaire 99 525 \$
- ⇒ des fonds réservés de 626 928 \$ (dont 502 472 \$ au fonds carrières & sablières)
- ⇒ un investissement net dans les éléments à long terme pour 9 949 715 \$
- ⇒ le financement des investissements en cours pour (416 401 \$).

Au 31 décembre 2013, l'endettement net à long terme de la municipalité était de 7 192 953 \$, par rapport à une richesse foncière 2013 (rôle déposé le 9 septembre 2012) de 224 642 700 \$ représentant ainsi un ratio de 3.2 %.

En ajoutant à l'endettement à long terme de la municipalité, la quote-part dans la dette à long terme consolidée de la MRC de Maskinongé de 1 422

Séance ordinaire du 3 novembre 2014

470 \$, nous obtenons ainsi, un endettement total net à long terme de 8 615 423 \$ au 31 décembre 2013. Ainsi, l'endettement total à long terme par rapport à la richesse foncière 2013 représente un ratio de 3.84 %.

1.2 *Le rapport des vérificateurs 2013*

Le rapport annuel des vérificateurs pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2013 a été émis sans réserve. Ce même rapport stipule que les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

2. LES RÉALISATIONS 2014

Voici les dépenses en immobilisations et travaux majeurs réalisés en 2014 :

- ❖ rénovation de l'extérieur de l'hôtel de ville
- ❖ rénovation et réaménagement de la salle communautaire (toilettes, cuisine et salle de réunion)
- ❖ rénovation des toilettes du sous-sol de la salle communautaire
- ❖ achat de la propriété de Mme Aline Bouchard (garage Technicauto et la maison)
- ❖ prolongement de la rue Lisa
- ❖ réfection de l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton en collaboration avec la municipalité de Saint-Barnabé
- ❖ pavage du prolongement du développement domiciliaire rues des Seigneurs et des Gouverneurs
- ❖ remplacement des lumières de la patinoire du parc des Grès
- ❖ remplacement du serveur informatique
- ❖ achat d'une deuxième pompe pour la station d'eau potable de la rue Bellemare
- ❖ achat de panier à neige pour la chargeuse
- ❖ installation des compteurs Soltek – Carrières et sablières
- ❖ réfection du parement extérieur du pavillon Léo-Carbonneau au parc des Grès
- ❖ installation de bacs enfouis à la salle communautaire
- ❖ nettoyage des routes de rinçage du réseau de distribution d'eau potable et la vérification des bornes d'incendie
- ❖ nettoyage de tous les puisards
- ❖ installation de la sauterelle au parc Réal-Saint-Onge et aménagement
- ❖ finalisation du projet d'embellissement boulevard de la Gabelle (sortie 202) par la plantation de plantes vivaces
- ❖ aménagement paysager de l'hôtel de ville et de la salle communautaire
- ❖ achat de tables pour le sous-sol salle communautaire (ancien Forum jeunesse)

3. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES

L'analyse des revenus et des dépenses relativement aux activités financières pour l'année 2014 nous permet d'anticiper un surplus. La municipalité administre un budget de plus de 5,1 millions de dollars, un surplus permet ainsi d'accumuler

Séance ordinaire du 3 novembre 2014

les sommes nécessaires au financement de certaines immobilisations (infrastructures, etc.) sans utiliser la dette à long terme.

Au 31 décembre 2013, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès avait une dette à long terme de 7 192 953 \$, incluant un montant de 4 518 000 \$ attribuables aux dettes des différents développements domiciliaires qui constituent des taxes de secteur. Compte tenu des paiements effectués pour abaisser cette dette au cours de l'exercice, le solde au 31 décembre 2014 devrait se chiffrer à 6 732 053 \$.

4. ORIENTATIONS DU BUDGET 2015

- a) nouveau pavillon au parc Les Grès
- b) réfection du boulevard de la Gabelle
- c) réfection de l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton (Yamachiche)
- d) réfection route des Pins
- e) rénovation de la salle communautaire (amélioration ambiance et esthétique de la grande salle)
- f) recherche en eau
- g) renouvellement de la convention collective des cols bleus et blancs

5. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2015-2016-2017

Le programme triennal d'immobilisations mettra de nouveau l'accent sur la réfection des infrastructures selon le plan d'intervention des infrastructures municipales. Une somme d'environ 2 989 000 \$ sera investie en 2015 et de 500 000 \$ en 2016 et 2017 afin d'améliorer notre réseau routier, nos bâtiments et nos infrastructures souterraines et celles reliées à l'aqueduc et à l'épuration des eaux usées.

6. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATIONS DES ÉLUS

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le règlement 211 et ses amendements, établissent la rémunération et les allocations de dépenses des membres du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès pour 2014 ainsi qu'il suit :

a) Municipalité Saint-Étienne-des-Grès

	Rémunération/an	Allocation des dépenses/an	Traitement total
Maire	13 363 \$	6 681 \$	20 044 \$
Conseiller	4 454 \$	2 227 \$	6 681 \$

* La rémunération et l'allocation des dépenses d'un membre du conseil sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation IPC Canada.

b) Municipalité régionale de comté de Maskinongé

Rémunération de base pour les membres de la M.R.C. de 4 909,80 \$ par année.
Un montant de 139,11 \$ est alloué aux membres présents pour chaque réunion.

Séance ordinaire du 3 novembre 2014

Les déplacements sont remboursés pour les séances non rémunérées.

c) Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Le représentant de la municipalité reçoit 516,00 \$ de base et 258,00 \$ en allocation de dépenses pour chaque réunion.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Robert Landry, maire
 Richard St-Pierre, conseiller
 Jocelyn Isabelle, conseiller
 Francine Boulanger, conseillère
 Marc Bastien, conseiller
 Nicolas Gauthier, conseiller
 Gaëtan Léveillé, conseiller

7. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS

Liste des contrats de plus de 25 000 \$
 (Période du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014)

Objet du contrat	Contractant	Montant
Assurance collective	Croix-Bleue Québec	71 383 \$
Assurances générales et véhicules	Groupe Ultima	95 299 \$
Sûreté du Québec	Ministre des Finances	431 532 \$
Contrat cueillette des ordures	COOP Collecte Transport	119 265 \$
Quotes-parts et vidange des fosses septiques	MRC de Maskinongé	437 082 \$
Sel déglaçant	Sel Frigon	83 035 \$
Remplacement des fluorescents et des plinthes électriques, changement climatisation	Claude Gélinas & fils inc.	27 130 \$
Réaménagement des toilettes de la salle communautaire, de la cuisine et de la salle de réunion	Robert Lebel Construction inc.	167 662 \$
Remplacement des conduites d'aqueduc sur la rue Principale et asphaltage rue Principale Sud	Construction et Pavage Boisvert	82 654 \$
Bibliothèque	CRSBP du Centre-du-Québec et de la Mauricie	25 464 \$
Entretien des espaces verts et de Loisirs	Les Entreprises d'espaces verts Stéphanois inc.	59 841 \$
Remboursements règlements d'emprunt	Banque Royale du Canada	338 650 \$
Remboursements règlements d'emprunt	Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie	145 568 \$
Remboursements règlements d'emprunt	Financière Banque Nationale	195 475 \$
Prolongement des rues des	Maskimo Construction inc.	185 096 \$

Séance ordinaire du 3 novembre 2014

Seigneurs et des Gouverneurs - pavage		
Rénovation/extérieur de l'hôtel de ville	Rénovation Guy Lord inc.	68 045 \$
Huile à chauffage et carburant	Pétroles Deshaies	44 176 \$
Ordures - Savoura	WM Québec inc.	413 533 \$

En conclusion, c'est tous ensemble que nous pouvons accomplir de belles et grandes choses. Donc, un grand merci à mes collègues, à toute l'équipe municipale, à tous nos bénévoles, qui individuellement ou par le biais d'organismes, font de Saint-Étienne-des-Grès une communauté fière et dynamique où il fait bon vivre.

Merci de votre attention.

Robert Landry, maire

4. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2014-11-03 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2014-11-441

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, appuyée de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2014-11-03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Trésorerie

La Directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les deux états comparatifs de revenus et de dépenses prévus à l'article 176.4 C.M., tels que préparés par la secrétaire-trésorière adjointe.

6. Adoption des comptes fournisseurs

2014-11-442

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, appuyé de Richard St-Pierre et résolu d'approuver :

- Les déboursés pour la période du *1^{er} au 31 octobre 2014* totalisant 245 668,46 \$.
- Les comptes à payer *au 31 octobre 2014* au montant de 277 759,80 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque
Secrétaire-trésorière adjointe

Séance ordinaire du 3 novembre 2014

André Bouvet Itée – Réfection de la rue Saint-Joseph – Décompte progressif n° 4 - Réception définitive des travaux

2014-11-443

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, suite à la recommandation de la firme d'ingénieurs BPR-Infrastructure inc., le paiement de la facture numéro 6904 à André Bouvet Itée, au montant de 33 283,27 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 4, pour les travaux de réfection de la rue Saint-Joseph réalisés au 7 septembre 2013 et pour la libération de la retenue de garantie de 5 %, et ce, conditionnellement à ce que les trois (3) couvercles des regards sanitaires soient remplacés ;

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité, les documents du décompte progressif n° 4;

Il est également résolu d'entériner la signature du certificat de fin de travaux par le directeur des Travaux publics en date du 2 octobre 2014;

Il est de plus résolu que les sommes engagées soient prélevées à même la subvention dans le cadre du transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ). (rés. 2013-04-160)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maskimo Construction inc. – Prolongement de la rue Lisa – Décompte progressif n° 2

2014-11-444

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Maskimo Construction inc. de la facture numéro 18901 de 682,66 \$, résultant du décompte progressif n° 2 incluant la retenue de 5 % contractuelle pour les travaux d'infrastructures du prolongement de la rue Lisa réalisés au 28 juillet 2014;

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents du décompte progressif n° 2. (résolution 2014-07-303)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MRC de Maskinongé - Services d'ingénierie – Surveillance – Voirie - Avenue Saint-Thomas-de-Caxton

2014-11-445

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la MRC de Maskinongé des factures numéro 4FD000428 et 4FD000442 respectivement de 430,00 \$ et de 2,50 \$ totalisant un montant de 432,50 \$ représentant les honoraires professionnels pour des services d'ingénierie dans le cadre des travaux de voirie de l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MRC de Maskinongé - Services d'ingénierie

2014-11-446

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la MRC de Maskinongé des factures suivantes représentant les honoraires professionnels pour des services d'ingénierie dans le cadre de différents projets :

Séance ordinaire du 3 novembre 2014

No facture	Projet	Montant
4FD000408	Surveillance – Voirie rue Principale	22,50 \$
4FD000410	Surveillance – Prolongement rue Lisa	17,50 \$
4FD000411	Bouclage réseau aqueduc rue Bellemare	35,00 \$
4FD000419	Surveillance – Rues des Gouverneurs et des Seigneurs phase V	7,50 \$
4FD000433	Projet boulevard de La Gabelle	17,50 \$
	Total	100,00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MSEI MultiSciences Expertises inc. – Services professionnels – Évaluation technique et environnementale – Lieu d'enfouissement technique (LET) de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

2014-11-447

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à MSEI MultiSciences Expertises inc. de la facture numéro 11789 de 6 156,80 \$ taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour l'évaluation technique et environnementale du lieu d'enfouissement technique (LET) de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Il est de plus résolu d'autoriser le transfert d'un montant de 5 554,10 \$ du poste budgétaire de 23.08000.721 à 02.45110.411.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Caza, Marceau, Soucy, Boudreau, Avocats – Honoraires professionnels – Dossier RGMRM

2014-11-448

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Caza, Marceau, Soucy, Boudreau, Avocats de la facture numéro 10946 de 1 770,67 \$, taxes incluses, représentant des honoraires pour services professionnels rendus dans le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Il est de plus résolu d'autoriser le transfert d'un montant de 1 597,34 \$ du poste budgétaire de 23.08000.721 à 02.45110.411.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L., avocats – Honoraires professionnels – Général et Service de première ligne 2014

2014-11-449

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Tremblay Bois Mignault Lemay, S.E.N.C.R.L, avocats, des factures numéro 95971 et 96051 respectivement de 712,79 \$ et de 1 181,94 \$, taxes incluses pour un montant total de 1 894,73 \$ représentant des honoraires professionnels pour le dossier général et le service première ligne 2014 (première tranche d'honoraires) pour la période se terminant le 30 avril 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 novembre 2014

Julie Clermont, notaire – Honoraires professionnels – Acquisition du lot 2 545 663 du cadastre du Québec – Immeuble sis au 1591 et 1595, rue Principale

2014-11-450

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Julie Clermont, notaire, de la facture numéro 14JC0130 de 764,46 \$, taxes incluses représentant des honoraires pour services professionnels rendus dans le cadre de l'achat de l'immeuble sis au 1591 et 1595, rue Principale, lot 2 545 663 du cadastre du Québec, par la municipalité.

Il est de plus résolu d'affecter le surplus afin de pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources humaines – Honoraires professionnels – Équité salariale

2014-11-451

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Claude Grenier Ressources humaines inc. de la facture numéro 4265 de 615,69 \$, taxes incluses, représentant des honoraires pour services professionnels rendus dans le cadre de l'équité salariale et autres recherches.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Réclamation dossier 141100-30 - Véronique Gareau et Stéphane Gravel

2014-11-452

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement à La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) d'un montant de 2 500,00 \$ en paiement de la franchise du contrat d'assurance relativement à la réclamation de madame Véronique Gareau et de monsieur Stéphane Gravel, dossier numéro 141100-30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Synergie illuminations – Décorations de Noël - Hôtel de ville

2014-11-453

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Synergie illuminations de la facture numéro 2014-476 de 2 908,87 \$, pour la fourniture de décorations de Noël. (résolution 2014-10-433)

Il est de plus résolu d'autoriser le transfert d'un montant de 2 437 \$ du poste budgétaire 23 08000 721 au poste 02 13000 522 pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rochette & Lahaie inc. – Honoraires professionnels – Descriptions techniques

2014-11-454

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la firme d'ingénieurs-géomètres Rochette & Lahaie inc. de la facture numéro 7305 de 1 724,63 \$, taxes incluses, représentant des honoraires pour services professionnels rendus concernant la description technique des parties des lots 2 544 851 et 2 546 164

Séance ordinaire du 3 novembre 2014

dans le cadre du projet d'installation de chambres de rétention pour l'évacuation des eaux de surface de la rue Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Pierre Roy, arpenteur-géomètre – Honoraires professionnels – Dossier RGMRM

2014-11-455

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Pierre Roy, arpenteur-géomètre de la facture numéro 5751 de 2 382,86 \$, taxes incluses, représentant des honoraires pour services professionnels rendus dans le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. – Honoraires professionnels – Renouvellement de la convention collective de travail des pompiers

2014-11-456

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L., de la facture numéro 1239475 de 2 388,03 \$, taxes incluses, représentant des honoraires professionnels rendus dans le cadre de consultations générales en relations de travail et du renouvellement de la convention collective de travail des pompiers pour la période se terminant le 30 septembre 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Engagements de crédits – Novembre 2014

2014-11-457

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Piles	02.22000.649	29,37 \$
Inspection et réparation pont roulant	02.32010.522	2 000,00 \$
Réparation cylindre camion # 10-08	02.32020.525	2 250,00 \$
Valve papillon pour camion 222	02.22020.525	851,12 \$
Licence «Target» pour tablette	02.22000.670	720,85 \$
Canon avec lance fixe pour camion	23.03000.725	2 058,84 \$
Radios portatives (4 X 831,83 \$)	23.03000.725	3 327,33 \$
Radios mobiles avec antenne (2 x 598,98 \$)	23.03000.725	1 197,96 \$
Total		12 435,47 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Approbation par les personnes habiles à voter du Règlement 429-2014 décrétant une dépense et un emprunt de 645 894 \$ pour la construction d'une bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès

2014-11-458

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès prenne acte du dépôt du Certificat relatif à

Séance ordinaire du 3 novembre 2014

la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 16 octobre 2014, pour l'approbation du Règlement numéro 429-2014 décrétant une dépense et un emprunt de 645 894 \$ pour la construction d'une bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès ;

Le nombre requis de personnes habiles à voter pour rendre obligatoire la tenue du scrutin n'a pas été atteint et de ce fait, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Adoption du Règlement numéro 374-2-2014 modifiant l'article 7 du règlement numéro 374 permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a adopté, le 1^{er} décembre 2008, le règlement 374-2008 pour permettre la circulation hors route sur certains chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le club Quad Mauricie 2006 sollicite l'autorisation de circuler sur le viaduc de la sortie 206 de l'autoroute 55;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre à cette demande, il y a lieu d'apporter des modifications aux dispositions de l'article 7 relatif aux lieux de circulation;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2014;

2014-11-459

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 374-2-2014 modifiant l'article 7 du règlement numéro 374 permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Avis de motion – Règlement fixant les taux de taxation pour l'année 2015

2014-11-460

Marc Bastien donne avis de motion, avec dispense de lecture, que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement fixant les taux de taxation pour l'année 2015.

11. Dépôt de la liste des taxes impayées

CONSIDÉRANT l'article 1022 du *Code municipal* qui stipule que la directrice générale et secrétaire-trésorière doit préparer, dans le cours du mois de novembre, un état mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées pour taxes municipales et que ce dernier doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

2014-11-461

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès approuve l'état déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et autorise cette dernière à faire parvenir un avis écrit à chacune des personnes inscrites sur le document présenté à cette fin et donnant jusqu'au 20 novembre 2014 pour acquitter toute somme due. À défaut de respecter ce délai, les comptes en retard seront transmis à la firme d'avocats Tremblay, Bois, Mignault, Lemay pour recouvrement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 novembre 2014

12. Octroi de contrat – Entretien de la piste de ski de fond

2014-11-462

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat d'entretien de la piste de ski de fond pour l'hiver 2014-2015, selon les termes du devis intitulé *Contrat et cahier de charges pour la préparation et l'entretien de la piste de ski de fond – Hiver 2014-2015*, à Gestion Le Stéphanois inc. au montant de 6 575,00 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – Entretien du sentier pédestre hivernal

2014-11-463

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat d'entretien pour l'hiver 2014-2015 du sentier hivernal, d'une longueur approximative de 4,5 kilomètres et ayant son départ et son arrivée au terrain de soccer du chemin des Dalles, à Gestion Le Stéphanois inc., au montant de 5 600,00 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Octroi de contrat – Entretien des patinoires et des lieux utilisés pour les activités de patinage et de loisirs

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) entrepreneurs pour l'entretien des patinoires et des lieux utilisés pour les activités de patinage et de loisirs, selon deux options : l'option «A» : pour une saison, soit l'hiver 2014-2015 et/ou l'option «B» : pour trois saisons, soit pour les hivers 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017;

CONSIDÉRANT que la municipalité a également publié cette invitation à soumissionner dans l'édition du mois d'octobre 2014 du journal Le Stéphanois ;

CONSIDÉRANT qu'un (1) seul soumissionnaire a présenté une soumission, comme suit :

Soumissionnaires	Option «A» Montant (avant taxes)	Option «B» Montant (avant taxes)
9251-1419 Québec inc. (Science de la glace)	17 600 \$	47 600 \$

2014-11-464

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour l'entretien des patinoires et des lieux utilisés pour les activités de patinage et de loisirs, selon l'option «B» pour trois saisons, soit pour les hivers 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 à la compagnie 9251-1419 (Science de la glace) au montant de 47 600 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 novembre 2014

15. Octroi de contrat à Beaudry et Palato inc. – Services professionnels d'architecture - Salle communautaire - Rénovation

2014-11-465

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la réalisation d'esquisses en vue de la rénovation de la Salle communautaire, à la firme d'architectes Beaudry et Palato inc., selon l'offre de services datée du 22 octobre 2014 et détaillée comme suit :

Description des services	Honoraires
Esquisses	2 000 \$
Plans et devis d'exécution	3 000 \$
Suivi des travaux	1 000 \$
Total	6 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Octroi de contrat – Groupe environnemental Ecoloxia inc. – Fourniture conteneurs semi-enterrés

2014-11-466

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Groupe Environnemental Ecoloxia inc. le contrat pour la fourniture de deux (2) conteneurs semi-enterrés pour desservir la Salle communautaire, pour un montant de 15 061,73 \$, incluant les taxes.

Il est de plus résolu d'utiliser l'excédent de fonctionnement affecté pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Autorisation de signataires – Club de l'Âge d'Or de St-Étienne-des-Grès – Bail emphytéotique

2014-11-467

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, rétroactivement au 20 octobre 2014,

- Accepte d'accroître la durée du bail emphytéotique intervenu le 20 octobre 1989 avec le Club de l'Âge d'Or de Saint-Étienne-des-Grès, et porte cette durée à 99 ans au lieu de 25 ans, échéant donc le 20 octobre 2088, sans novation ni dérogation aux autres charges et stipulations du contrat;
- Autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité le projet d'acte de modification de bail emphytéotique préparé par Me Julie Clermont, notaire, comportant l'étendue de la durée du bail et tous autres documents nécessaires ou utiles aux fins des présentes ;

Il est également résolu que cette résolution modifie en ce sens la résolution numéro 90-359 adoptée le 15 octobre 1990.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 novembre 2014

18. Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - Présentation du rapport annuel de la gestion de l'eau potable - 2013

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a mis en œuvre sa Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT que cette stratégie comprend cinq (5) mesures à suivre pour les organismes municipaux, mesures qui souscrivent aux principes du développement durable et permettent d'optimiser les investissements gouvernementaux et municipaux en infrastructures d'eau;

CONSIDÉRANT qu'une première mesure consiste en la présentation annuelle d'un bilan de l'usage de l'eau potable, rapport produit par M. Jean-René Duplessis, directeur des Travaux publics;

2014-11-468

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité St-Étienne-des-Grès adopte et dépose son rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Autorisation de signataires – Entente portant sur un droit de passage, l'installation, l'entretien et l'usage d'une chambre de rétention pour l'évacuation des eaux de surface – Partie du lot 2 544 851

2014-11-469

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la signature d'une entente portant sur un droit de passage, l'installation, l'entretien et l'usage d'une chambre de rétention pour l'évacuation des eaux de surface sur une partie du lot 2 544 851 entre mesdames Huguette Tétrault et Nathalie Tétrault, propriétaires dudit lot, et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

Il est de plus résolu de mandater le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité ladite entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Autorisation de signataires – Entente portant sur un droit de passage, l'installation, l'entretien et l'usage d'une installation de rétention pour l'évacuation des eaux de surface – Partie du lot 2 546 164

2014-11-470

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la signature d'une entente portant sur un droit de passage, l'installation, l'entretien et l'usage d'une installation de rétention pour l'évacuation des eaux de surface sur une partie du lot 2 546 164 entre madame Sylvie Biron, propriétaire dudit lot, et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

Il est de plus résolu de mandater le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité ladite entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 novembre 2014

21. Autorisation de signataires – Entente portant sur un droit de passage, l'installation et l'entretien d'une pancarte «Bienvenue» – Partie du lot 2 545 683

2014-11-471

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la signature d'une entente portant sur un droit de passage, l'installation et l'entretien d'une pancarte «Bienvenue» sur une partie du lot 2 545 683 entre monsieur Denis-St-Pierre, propriétaire dudit lot, et la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

Il est de plus résolu de mandater le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité ladite entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Modification de la résolution 2012-08-303 - Droit de passage – La Foulée Mauricienne – 3e Rang

Ce point est reporté à une séance ultérieure

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Droit de passage pour sentier de motoneiges – 3e Rang - Saisons 2014 à 2017

CONSIDÉRANT la demande du Club de motoneige Armony pour obtenir un droit de passage sur le 3^e Rang;

2014-11-472

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise un droit de passage sur le 3^e Rang au Club de motoneige Armony du 1^{er} décembre au 30 mars de chaque année, et ce, pour les trois prochaines années, soit du 1^{er} décembre 2014 au 30 mars 2017, selon l'entente numéro F 17999 à intervenir entre la Municipalité et le Club;

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Demande d'autorisation à la CPTAQ de madame Jacqueline Loranger et de monsieur Réjean Milette à l'égard du lot 2 545 575 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-05

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de madame Jacqueline Loranger et de monsieur Réjean Milette, vise l'aliénation et le lotissement du lot 2 545 575 du cadastre du Québec et l'utilisation non agricole d'une partie dudit lot, situé dans la zone AF-05;

CONSIDÉRANT que les lots 2 545 575 et 2 781 356 sont contigus, et sont la propriété de madame Loranger et de monsieur Milette;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la vente du lot 2 545 575 et une utilisation non agricole sur une superficie de 5 000 m², pour la construction d'une résidence;

Séance ordinaire du 3 novembre 2014

CONSIDÉRANT que la superficie visée pour l'usage non agricole (P- 2 545 575) est localisée à l'intérieur d'un îlot déstructuré tel qu'identifié au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT que la municipalité est à compléter le processus de révision de sa réglementation d'urbanisme en y intégrant les dispositions relatives aux îlots déstructurés du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée n'aura pas d'impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes du lot visé par la demande ou des lots voisins;

CONSIDÉRANT qu'il existe d'autres espaces disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

2014-11-473

À CES CAUSES, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** Gaëtan Léveillé et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie et approuve la demande de madame Jacqueline Loranger et de monsieur Réjean Milette auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Demande de dérogation mineure de madame Hélène Hémond à l'égard du lot 2 544 546 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Hélène Hémond à l'égard de l'immeuble sis au 221, chemin Paul-Landry, lot 2 544 546 de la zone Af-11, consiste à régulariser la marge arrière du bâtiment principal à 5,18 mètres au lieu de 9,9 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 107 du Règlement de zonage 234-90, qui stipule que la marge minimale arrière à respecter pour l'implantation d'un bâtiment principal est de 25 % de la profondeur moyenne du terrain;

CONSIDÉRANT que le refus de la demande causerait un préjudice sérieux aux requérants;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2014-11-474

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Hélène Hémond concernant l'immeuble sis au 221, chemin Paul-Landry, lot 2 544 546 du cadastre du Québec, dans la zone Af-11, à l'effet de régulariser la marge arrière du bâtiment principal à 5,18 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 novembre 2014

26. Demande de dérogation mineure de monsieur Normand Loranger à l'égard du lot 2 545 699 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Normand Loranger à l'égard de l'immeuble sis au 1401, rue Principale, lot 2 545 699 de la zone Ce-01, consiste à permettre la construction d'une galerie à 0,82 mètre de la ligne latérale;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 36 du Règlement de zonage 234-90, qui stipule que les galeries doivent respecter une marge latérale minimale de 2 mètres;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT que la limite de la galerie proposée sera à la même distance de la ligne latérale que le gazébo actuellement utilisé pour la vente des fruits et légumes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2014-11-475

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Normand Loranger concernant l'immeuble sis au 1401, rue Principale, lot 2 545 699 du cadastre du Québec, dans la zone Ce-01, à l'effet de permettre la construction d'une galerie à 0,82 mètre de la ligne latérale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Demande de dérogation mineure de Gestion C. Caron inc. à l'égard des lots 2 545 703 et 2 545 704 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par Gestion C. Caron inc. consiste à permettre l'implantation d'un bâtiment principal à 26 mètres de l'emprise de la rue Principale, à 21 mètres de l'emprise du chemin des Dalles ainsi qu'à 6 mètres de la ligne de terrain arrière, à l'égard de l'immeuble projeté au 1410 rue Principale, créé par le lotissement des lots 2 545 703 et 2 545 704 dans la zone Ce-01;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 82 du Règlement de zonage 234-90, qui stipule que la marge avant minimale à respecter pour l'implantation d'un bâtiment principal dans la zone Ce-01 est entre 4 mètres et 13 mètres, et que la marge arrière à respecter est de 25 % de la profondeur moyenne du terrain, soit de 13,3 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande permet un aménagement sécuritaire des aires de circulation ainsi qu'un aménagement adéquat de la marquise et des aires de stationnement;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

Séance ordinaire du 3 novembre 2014

2014-11-476 EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par Gestion C. Caron inc. concernant l'immeuble projeté au 1410, rue Principale, créé par les lots 2 545 703 et 2 545 704 du cadastre du Québec, dans la zone Ce-01, à l'effet de permettre l'implantation d'un bâtiment principal à 26 mètres de l'emprise de la rue Principale, à 21 mètres de l'emprise du chemin des Dalles ainsi qu'à 6 mètres de la ligne de terrain arrière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Programme Emplois d'été Canada 2015

CONSIDÉRANT l'importance du camp de jour de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT l'importance d'obtenir une aide financière pour la tenue de ce camp de jour;

2014-11-477 EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le directeur par intérim des Loisirs, monsieur Jonathan Arbour, à déposer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, une demande de subvention salariale dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2015, pour le poste de moniteur en chef du camp de jour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Scouts Groupe Les Grès – Autorisation pour campagne de financement

2014-11-478 Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise les Scouts de Saint-Étienne-des-Grès à effectuer leur campagne de financement pour l'année 2015 de la façon suivante :

Type d'activité	Dates
Collectes de bouteilles et cannettes	24 janvier et 18 avril 2015

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30. Adoption du Plan d'action triennal 2015-2016-2017 de la Politique Familles-Aînés

2014-11-479 Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le Plan d'action triennal 2015-2016-2017 de la Politique Familles-Aînés incluant la démarche Municipalité amie des aînés tel que modifié et déposé aux présentes ;

Il est également résolu que Nicolas Gauthier, conseiller responsable du comité Familles-Aînés, assure le suivi de la mise en œuvre de ce plan.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

31. Affaires diverses

31.1 Avis disciplinaire - Suspension employé # 04-0524

CONSIDÉRANT le manque de respect, l'insubordination et la tentative d'atteinte à la crédibilité d'un cadre supérieur;

Séance ordinaire du 3 novembre 2014

CONSIDÉRANT que l'employé concerné a été suspendu aux fins d'enquête;

CONSIDÉRANT qu'il a été rencontré afin d'obtenir sa version des faits;

CONSIDÉRANT que l'employé a reconnu les faits reprochés;

2014-11-480

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, appuyé de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine la sanction disciplinaire de l'employé 04-0524 à l'effet d'appliquer une suspension de ses fonctions pour une durée de six (6) semaines et ce, rétroactivement au 30 octobre 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

31.2 Motion de félicitations – Comité de Sécurité civile – 1^{re} activité de simulation du 25 octobre 2014

2014-11-481

Il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une motion unanime de félicitations aux membres du Comité de Sécurité civile pour leur première activité de simulation qui a eu lieu le 25 octobre 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

31.3 Motion de félicitations – Boucherie J.C. Fortin – Gala des Gens de Terre et Saveurs – «Détaillant de l'année»

2014-11-482

Il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une motion unanime de félicitations à madame Martine Fortin et monsieur Daniel Fortin, propriétaires de la Boucherie J.C. Fortin récipiendaire du prix «détaillant de l'année» dans le cadre du deuxième Gala des Gens de Terre et Saveurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 23

Fin : 20 h 29

32. Clôture de la séance

2014-11-483

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Francine Boulanger, appuyée de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 20 h 29.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière